

Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 18 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de Septembre à 14 heures 30 s'est réuni le Comité Syndical, à Rives d'Autise, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël GRELIER Alain ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITHON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIN Jacques	BENET FAYMOREAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 08/14	LANDAIS Bernard LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	CHAMPAGNÉ LES MARAIS L'ILE D'ELLE LUCON STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 11/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane ARNAUDEAU Jean-Marie BIENVENU Alain MAROT Roger RIDEAU Daniel BOUCHER Yves-Marie SAVINEAU Michel BOURDEAU Marylène RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant) LE LANGON LONGEVES MONTREUIL PETOSSE PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES (S) ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon BRIFFAUD Louis-Marie BOISSON Philippe LESAUVAGE Ghislaine CHATELIER Christian GUENION Christian	ANTIGNY BREUIL-BARRET LA CHAPELLE AUX LYS MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2B 1/1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
Total délégués présents : 36/64		

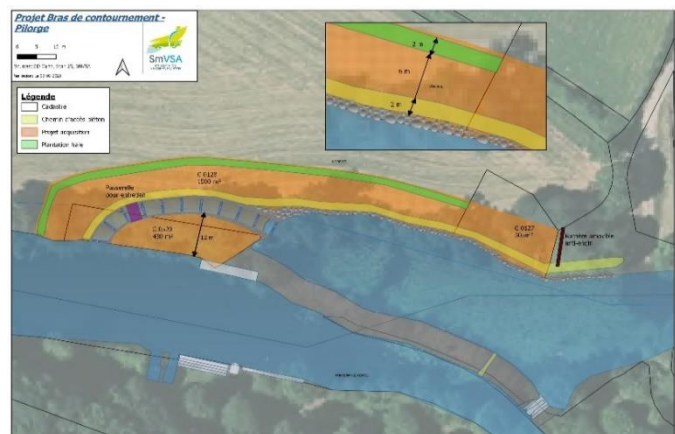
Pouvoirs :	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	à M. CHARPENTIER Arnaud
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	à M. GATINEAU Dominique
Total représentés : 03/64			
Excusés	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE	
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE	
	LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
Total présents et représentés : 39/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – CHAUSSEE DE PILORGE – DELIB N°76 – CS DU 18-09-2023

Lors du précédent Comité Syndical, le projet de contournement de la chaussée de Pilorge avait été exposé avec une délibération sur le principe de recruter un cabinet de maîtrise d'œuvre pour un montant estimatif de 35 000 € HT.

Par ailleurs, une rencontre a eu lieu cet été avec les élus de la Communauté des Communes du Pays de Fontenay Vendée, le SmVSA et le propriétaire, permettant d'affiner les derniers ajustements avant l'acquisition foncière qui devrait être finalisée sur ce dernier semestre, en vue des travaux à l'été 2024.



Etant dans des conditions techniques et calendaires similaires aux travaux prévus au moulin de Reau (Rivière Vendée amont), les mêmes cabinets d'études ont été consultés, dont le groupement SICAA Etudes / Hydro-Concept qui propose une prestation évaluée à 30 318 € HT, et le groupement CEMEAU / ICEO pour 31 555 € HT. Si l'offre financière du groupement CEMEAU / ICEO est légèrement plus élevée que son concurrent, le calendrier de ce dernier est déjà établi localement avec le moulin de Reau ainsi que les travaux d'envergure de la Porte de l'île sous maîtrise d'ouvrage de l'Union des Marais Mouillés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à :

- Retenir la proposition technique et financière du Groupement CEMEAU/ICEO, pour un montant de 35 000 € HT ;
- Signer les pièces nécessaires pour le bon déroulement de la mission de maîtrise d'œuvre ;
- Lancer les consultations d'entreprises spécialisées pour les phases travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#